

218C0243
FR0000060303-FS0079

26 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES MURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 janvier 2018, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE DES MURS et détenir 5 312 608 actions FONCIERE DES MURS représentant autant de droits de vote, soit 5,000003% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption de la société FONCIERE DES MURS MANAGEMENT par la société FONCIERE DES MURS et d'un apport en nature effectué par le déclarant².

¹ Sur la base d'un capital composé de 106 252 098 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment document E enregistré par l'AMF le 21 décembre 2017 sous le numéro E. 17-073.